



FICHE UTILISATEUR

Initialisation d'un nouveau délégataire

1.	OUVERTURE DES DROITS D'ACCES POUR LE NOUVEAU DELEGATAIRE	2
1.1.	Si la DDT est Mise à Disposition	2
1.1.1.	Pour la DDT	2
1.1.2.	Pour le Délégataire	2
1.2.	Si la DDT n'est pas Mise à Disposition.....	2
2.	LES DIFFERENTES PHASES POUR INITIALISER LA BASE GALION	3
2.1.	La convention de délégation des Aides à la Pierre par la DDT.....	3
2.2.	Ouverture de l'année de gestion	3
2.2.1.	Créer l'exercice de gestion de l'année en cours.....	3
2.2.2.	Créer les nomenclatures « exécution »	3
2.2.3.	Ouvrir l'enveloppe des dotations de l'année en cours	3
2.2.4.	Ouvrir l'enveloppe des contingents de logements pour le PLS et le PSLA de l'année en cours	3
2.3.	Créer un barème local pour majorer de 5 % les taux de subvention	3
2.4.	Modifier l'entité gestionnaire :	3
2.4.1.	Créer et Insérer les bandeaux et les logos.....	3
2.4.2.	Modifier le décideur.....	3
2.4.3.	Afficher la commune du siège du gestionnaire sur la décision de financement	3
2.5.	Adapter les décisions de financement.....	4
2.5.1.	Ajouter des visas	4
2.5.2.	Ajouter des articles (si nécessaire)	4
2.5.3.	Modifier les personnes chargées de l'exécution des décisions	4
2.6.	Créer les produits de financement locaux	4

1. OUVERTURE DES DROITS D'ACCES POUR LE NOUVEAU DELEGATAIRE

1.1. Si la DDT est Mise à Disposition

1.1.1. Pour la DDT

Demander au responsable cerbère de la DDT d'ouvrir les droit d'accès pour le nouveau délégataire :

Profil :

- Administrateur local Délégué pour le CFA de la DDT
- Instructeur local Délégué pour les instructeurs de la DDT

Sur la règle de portée il doit être précisé : Galion/suivi du n° de l'EPCI ou Galion/CG suivi du n° du département sur 3 caractères (ex : 024)

Voir la fiche utilisateur « Première_connexion_Galion_service_etat »

1.1.2. Pour le Délégué

La demande d'ouverture des droits d'accès doit être faite au bureau PH4 de la DGALN par l'intermédiaire du PND logement galion-assistance@developpement-durable.gouv.fr

Profil :

- Instructeur Délégué avec MAD

1.2. Si la DDT n'est pas Mise à Disposition

La demande d'ouverture des droits d'accès doit être faite au bureau PH4 de la DGALN par l'intermédiaire du PND logement galion-assistance@developpement-durable.gouv.fr

Profil :

- Administrateur local Délégué pour le CFA du délégataire
- Instructeur local Délégué pour les instructeurs du délégataire

2. LES DIFFERENTES PHASES POUR INITIALISER LA BASE GALION

2.1. La convention de délégation des Aides à la Pierre par la DDT

La convention de délégation des aides à la pierre a été créée dans Galion par l'Administrateur National

2.2. Ouverture de l'année de gestion

Profil : Administrateur Local Délégué

2.2.1. Créer l'exercice de gestion de l'année en cours

2.2.2. Créer les nomenclatures « exécution »

2.2.3. Ouvrir l'enveloppe des dotations de l'année en cours

2.2.4. Ouvrir l'enveloppe des contingents de logements pour le PLS et le PSLA de l'année en cours

Voir la fiche utilisateur : « Ouvrir_une_année_de_gestion » paragraphe 2 – 3 – 4 - 5

2.3. Créer un barème local pour majorer de 5 % les taux de subvention

Profil : Administrateur Local Délégué

Prévu dans la convention de délégation. Cette phase n'est pas obligatoire.

Voir la fiche utilisateur : « Création_bareme_local »

2.4. Modifier l'entité gestionnaire :

Profil : Administrateur Local Délégué

2.4.1. Créer et Insérer les bandeaux et les logos

2.4.2. Modifier le décideur

2.4.3. Afficher la commune du siège du gestionnaire sur la décision de financement

Voir la fiche utilisateur : « Création_insertion_bandeaux »

2.5. Adapter les décisions de financement

Profil : Administrateur Local Délégué

2.5.1. [Ajouter des visas](#)

2.5.2. [Ajouter des articles \(si nécessaire\)](#)

2.5.3. [Modifier les personnes chargées de l'exécution des décisions](#)

Voir la fiche utilisateur : « `edition_adapter_decision_financement` »

2.6. Créer les produits de financement locaux

Profil : Administrateur Local Délégué

Cette phase n'est pas obligatoire.

Les produits de financement sont utilisés lors de la saisie du plan de financement de l'opération. Galion met à disposition des produits nationaux qui permettent de saisir ces plans de financement et offre la possibilité de créer des produits locaux.

Voir la fiche utilisateur : « `produits de financement` »